RESIDENCE DU RUANDA. TERRITOIRE D'ASTRIDA. N° 2864/T.F.

Objet:

Approvisionnement en bois d'Adesky.-

Réf.5I62/3756/T.F./O.P.348 du I5 septembre I95I. n d



Monsieur le Vice Gouverneur Général,

Me référant à ma lettre I947/T.F. du I7 août I95I et votre émargée du I5 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je me suis renseigné auprès de Monsieur Gillet Ingenieur Agronome, qui m'a donné les renseignements suivants:

- I°) Les boisements de la C.U. et des environs immédiats d'Astrida sont réservés aux besoins dommestiques. Il m'est donc pas possible de compter sur ce cubage pour les besoins industriels.
- 2°) Aucun permis de coupe n'est délivré, les boisements exploitables étant tous des boisements communaux.
- 3°) On peut affirmer que les besoins actuels descolons sont largement couverts par les éclaircies patiquées. Néanmoins il est possible que le rayon de I5 a 20 Kms autour d'astrida dans lequel on pratique les éclaircies s'agrandisse légèrement dans l'avenir.
- 4°) D'ici cinq ans les nouveaux boisements assureront un large excédent.
- 5°) En ce qui concerne plus spécialement les besoins de Monsieur d'Adesky, il n'est pas possible de garantir un approvisionnement dans un rayon proche de la concession sollicitée.
- 6°) Enfin il est à signalér que certains colons possèdent des reboisements importants. Il est néanmoins probable qu'ils les utiliseront pour leurs propres besoins.

Pour l'Administrateur de Territoire, L'Administrateur Territorial Assistant, A. DELVAULX,



Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge, Gouverneur du R.U.

à

USUMBURA.

S/couvert de Monsieur l'Ingénieur Agronome GILLET

à

ASTRIDA.